
Pour la 4^{ème} année consécutive les sociétés et fonds de capital-investissement français de toutes tailles sont mobilisés pour promouvoir l'ESG

L'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), en collaboration avec Deloitte, publie son 4^{ème} Rapport Annuel ESG – Exercice 2016, sur l'engagement du capital-investissement français en faveur des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) dans les sociétés d'investissement et dans les entreprises qu'elles accompagnent.

L'AFIC est la seule association professionnelle du capital-investissement dans le monde à publier un tel rapport. Son édition 2016 a été renseignée par 61 membres de l'AFIC et par des sociétés dont ils sont actionnaires, qui représentent 365.000 employés et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Candice Brenet, Présidente de la Commission ESG de l'AFIC souligne : « *Si la vocation première de l'actionnaire est d'apporter aux entreprises des capitaux, sa fonction est également de construire des entreprises plus fortes et plus durables, ayant un impact positif croissant pour la société dans son ensemble. Le 4^{ème} rapport annuel ESG de l'AFIC confirme la mobilisation du capital-investissement français pour le développement de l'extra-financier dans le monde de l'entreprise. L'expérience des fonds qui ont initié cette démarche est profitable à tous et nous permet d'accélérer la dynamique à l'œuvre.* »

Nicolas de Jenlis, Directeur Deloitte Développement Durable déclare : « *L'engagement des sociétés de capital-investissement en faveur de l'ESG s'inscrit dans une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la finance. Pour être à la hauteur des enjeux de développement durable et afin d'opérer une véritable transformation des modèles, il sera nécessaire de passer d'une logique de coopération entre les entreprises et leurs apporteurs de capitaux, à une logique pleinement partenariale. L'AFIC et ses membres nous montrent dans ce rapport la voie à suivre.* »

Olivier Millet, Président de l'AFIC ajoute : « *Le 4^{ème} rapport annuel ESG de l'AFIC montre par la diversité de ses répondants que l'intégration des enjeux extra-financiers n'est plus réservée aux grands fonds. C'est une très bonne nouvelle. Notre souhait à l'AFIC est d'aller encore plus loin et permettre aux acteurs de toutes tailles au sein de notre profession d'exercer une influence positive auprès des entreprises de tous secteurs dont ils sont actionnaires.* »

Yannick Grandjean, Président Fondateur de **Sirsa**, éditeur de la plateforme **Reporting 21** déclare : « *Nous sommes très heureux d'aider à structurer la collecte des informations extra-financières sur l'ESG dans l'industrie du capital-investissement français et de contribuer à suivre dans le temps les progrès réalisés par l'ensemble des acteurs du marché.* »

LES PRATIQUES ESG DANS LES SOCIÉTÉS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

En 2016, la mesure de l'intégration des critères ESG chez les fonds fait apparaître que :

- 80% des sociétés d'investissement ont formalisé une politique d'investisseur responsable.
- 42% dédient au moins une personne à temps plein à leur démarche ESG.
- 88% intègrent l'analyse ESG à la décision d'investissement.
- 56% ont un budget alloué au mécénat

Pour rappel, le capital-investissement français est déjà très actif en matière d'ESG :

- 75% des membres actifs de l'AFIC sont signataires de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance mise en place en juin 2014 pour structurer et formaliser les sujets sur lesquels les membres de l'AFIC ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG, au-delà de leur devoir fiduciaire à l'égard de leurs investisseurs.
- 72 sociétés de gestion sont signataires des PRI (Principles for Responsible Investment) référentiel internationalement reconnu. Les sociétés de capital-investissement françaises constituent le 1er contingent de signataires au niveau mondial.
- En 2016 l'AFIC a publié un guide méthodologique qui permet à ses membres de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique qui fixe l'obligation aux investisseurs institutionnels qui ont plus de 500 millions d'euros de bilan consolidé de communiquer sur leur gestion du risque climat et sur la part carbone de leurs portefeuilles.
- Lancée fin 2015, l'IC20-Initiative Carbone qui compte aujourd'hui 17 signataires fonds d'investissement basés en France est la première initiative du secteur en faveur de la gestion et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de sociétés accompagnées par ces fonds.

LES PRATIQUES ESG DANS LES ENTREPRISES ACCOMPAGNEES

Environnement

Les entreprises suivent non seulement leur impact environnemental ...

- Consommation d'énergie (54% des entreprises), émissions de gaz à effet de serre (40%), consommation d'eau (18%).

... mais également adoptent une démarche volontaire pour le réduire.

- Objectifs quantitatifs de consommation d'énergie (21%), management environnemental (29%),

Social

Des marges de progression sont à encourager dans :

- **L'intéressement collectif** : 19% des salariés bénéficient de ces dispositifs.
- **La mixité** : 10% des femmes sont présentes dans les conseils d'administration ou de surveillance.
- **La gestion des carrières** : 57% des salariés ont bénéficié d'un entretien annuel.

Pour rappel, l'AFIC milite pour un meilleur partage de la création de valeur avec les salariés, les cadres et les dirigeants d'entreprise et soutient auprès des pouvoirs publics et des élus le développement des dispositifs suivants :

- Revoir le régime des attributions gratuites d'actions pour généraliser son développement.
- Mettre en place un régime de partage de valeur avec les salariés des entreprises adapté aux PME.

Gouvernance

Les fonds sont les promoteurs d'une gouvernance responsable, facteur de pérennité.

- 84% des entreprises ont séparé les fonctions d'exécution et de décision.
- 34% ont un mécanisme de lutte contre la corruption.
- 33% publient un engagement RSE à l'externe.
- 33% des entreprises intègrent des clauses RSE dans les contrats avec leurs partenaires.
- 32% ont un responsable RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Le « Rapport annuel ESG de l'AFIC – Exercice 2016 » est disponible sur <http://www.afic.asso.fr> et sur www.deloitte.fr

A PROPOS DE L'AFIC

L'AFIC regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 300 membres actifs. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC.

Plus d'informations : www.afic.asso.fr

A PROPOS DE DELOITTE

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

© 2017 Deloitte SAS, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

A PROPOS DE REPORTING 21

Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées par la société Sirsa éditrice du logiciel **Reporting 21**.

Cabinet de conseil et éditeur de logiciel, Sirsa accompagne ses clients dans la construction de stratégies de développement durable quantifiées.

La société intervient de l'analyse des risques ESG à la conception des référentiels de reporting extra-financier, en passant par la collecte, l'analyse et l'exploitation de données.

CONTACTS PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy | Tél. : 06.72.95.07.92 - adarpy@tobnext.com

Deloitte : Priscille Holler | Tél. : 01 58 37 93 76, 06 14 71 53 61 - pholler@deloitte.fr